

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 195.009 du 1^{er} juillet 2009

G./A.191.719/VIII-6775

En cause : **DENUIT Marie-Thérèse,**
ayant élu domicile chez
Me Cédric MONITOR, avocat,
rue de Suisse 24
1060 Bruxelles

contre :

le Centre public d'action sociale de Genappe,
ayant élu domicile chez
Me Dominique LAGASSE, avocat,
chaussée de la Hulpe, 187
1170 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 6 mars 2009 par Marie-Thérèse DENUIT qui demande l'annulation de la "décision du Conseil de l'Action sociale de Genappe n/ 2008/93 du 16 décembre 2008 “confirmant la décision du 21 octobre 2008 portant sur l'établissement, par le secrétaire, d'un projet d'évaluation” et fixant “l'évaluation (...) comme suit: mention globale « réservée »””;

Vu le rapport de M^{me} CARLIER, premier auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 93 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 10 juin 2009 convoquant les parties à comparaître le 30 juin 2009 à 10.30 heures, date à laquelle l'affaire à été remise à l'audience publique du 2 octobre 2009 à 11 heures;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me Cédric MOLITOR, avocat, comparaisant pour la partie requérante;

Entendu, en son avis conforme, M. CUVELIER, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'il est apparu de l'instruction d'audience que la partie adverse n'a pas été convoquée régulièrement; qu'il convient en conséquence de rouvrir les débats afin de fixer l'affaire à une autre audience,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Les débats sont rouverts.

Article 2.

L'affaire est remise à l'audience du 2 octobre 2009 à 11 heures.

Article 3.

Les dépens sont réservés.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le premier juillet deux mille neuf par :

M. GEUS,	président de chambre,
M ^{me} DRAPIER,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

B. DRAPIER,

J.-Cl. GEUS.